

RECOMMANDATION DU CONSEIL DE COOPERATION DOUANIÈRE*
RELATIVE A L'UTILISATION DES SITES
SUR LE WORLD WIDE WEB PAR LES ADMINISTRATIONS DES DOUANES
(26 juin 1999)

LE CONSEIL DE COOPERATION DOUANIÈRE,

DESIREUX de faciliter le passage des biens et personnes à l'échelon international à travers les contrôles douaniers,

DESIREUX de faciliter la diffusion des renseignements concernant les réglementations douanières et d'aider les usagers, notamment les voyageurs et les intervenants dans le commerce international, à accéder à ces renseignements,

CONSIDERANT qu'il est important de mettre les renseignements d'ordre réglementaire pertinents à la disposition du public au moyen d'un système rentable et d'accès facile,

EU EGARD à l'acceptation large de l'Internet et du World Wide Web (WWW) comme moyen de communication et de diffusion de renseignements,

EU EGARD à l'utilisation croissante de l'Internet et du WWW par les administrations des douanes,

RECOMMANDE aux Membres du Conseil et aux Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées ainsi qu'aux Unions douanières ou économiques de créer un site douanier sur le World Wide Web pour leur administration,

RECOMMANDE EGALEMENT aux Membres du Conseil et aux Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées ainsi qu'aux Unions douanières ou économiques de fournir, par le biais du site Web de leur administration douanière, les données minimales mentionnées en annexe à la présente Recommandation,

INVITE les Membres du Conseil et les Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées ainsi que les Unions douanières ou économiques qui acceptent la présente Recommandation à notifier au Secrétaire général du Conseil la date à laquelle ils appliqueront la Recommandation et les modalités de sa mise en application. Le Secrétaire général transmettra ces renseignements aux administrations des douanes de tous les Membres du Conseil. Il les transmettra également aux administrations des douanes des Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées, ainsi qu'aux Unions douanières ou économiques ayant accepté la présente Recommandation.

* "Conseil de coopération douanière" (CCD) est le nom officiel de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)

Annexe à la Recommandation relative aux sites de la douane sur le Web

Renseignements fondamentaux à inclure dans les sites Web de la douane

Renseignements destinés aux voyageurs

- Présentation sommaire de la douane
- Renseignements détaillés sur les franchises
- Renseignements détaillés sur les prohibitions à l'importation et à l'exportation
- Renseignements sur les circuits douaniers (système du double circuit)
- Pénalités sanctionnant les infractions douanières
- Coordonnées (y compris adresse de courrier électronique) des personnes à contacter pour plus de renseignements
- Liaisons avec les autres sites pertinents, notamment l'immigration et l'agriculture.
- Renseignements disponibles dans plusieurs langues
- Accès aux publications officielles

Renseignements détaillés sur les franchises

Les données relatives aux franchises devraient couvrir tous les produits, y compris les quantités et les valeurs maximales. Des précisions devraient également être fournies sur les conditions d'octroi des franchises comme le lieu de départ du voyageur, la durée du séjour, l'âge du voyageur, etc. Dans certains cas, notamment lorsqu'il s'agit de zones économiques, des franchises différentes sont autorisées suivant le lieu de départ du voyageur et ces différences devraient être clairement indiquées.

Renseignements détaillés sur les prohibitions à l'importation et à l'exportation

Les marchandises soumises à des prohibitions ou des restrictions devraient être clairement signalées, comme les armes et munitions, les animaux vivants, certains types de plantes, l'ivoire, les espèces monétaires, etc. Les pénalités sanctionnant les infractions à la loi devraient également être mentionnées.

Renseignements sur les circuits douaniers (système du double circuit)

Les principaux renseignements sur le fonctionnement du système de double circuit et sur les formalités à accomplir par les voyageurs qui souhaitent déclarer des marchandises à la douane à leur arrivée devraient être fournis, avec des exemples de formulaires à remplir.

Pénalités sanctionnant les infractions douanières

Des renseignements complets devraient être fournis afin d'indiquer aux voyageurs les pénalités qu'ils risquent de se voir infliger en cas de violation délibérée de la législation.

Coordonnées (y compris adresse de courrier électronique) des personnes à contacter pour plus de renseignements

Un point de contact avec la douane, notamment une adresse de courrier électronique publique, serait très utile pour permettre aux usagers d'introduire des demandes précises.

Liaisons avec les autres sites pertinents, notamment ceux de l'immigration et de l'agriculture

Des liaisons avec d'autres sites du gouvernement sur le Web tels que ceux de l'immigration, de l'agriculture et de tourisme, aideraient les visiteurs à recueillir des renseignements complets sur toutes les réglementations à observer lors de l'arrivée dans le pays.

Renseignements disponibles dans plusieurs langues

Le tourisme constitue une part très importante de l'économie de nombreux pays et il est possible qu'un grand nombre de visiteurs ne parlent pas la langue du pays où ils se rendent. L'administration des douanes devrait veiller à ce que les renseignements fournis aux voyageurs soient disponibles dans plusieurs langues.

Accès aux publications officielles

Les différentes publications, brochures, etc. officielles devraient pouvoir être consultées ou commandées par le biais du site sur le Web. Il convient d'être attentif au format des documents disponibles pour téléchargement.

Renseignements destinés aux opérateurs commerciaux

- Présentation sommaire de la douane
- Présentation sommaire de la législation et des régimes douaniers
- Législation nationale, y compris les réglementations douanières applicables à tous les régimes douaniers
- Renseignements sur les droits et les tarifs
- Taux de change
- Renseignements sur les prohibitions et restrictions en vigueur
- Marche à suivre pour remplir une déclaration en douane
- Décisions de classement
- Pénalités sanctionnant les infractions douanières
- Coordonnées des personnes à contacter (y compris adresse de courrier électronique)
- Liaisons avec les autres services gouvernementaux
- Accès aux publications officielles

Présentation sommaire de la législation et des régimes douaniers

Cette rubrique fournira une description sommaire des différents régimes douaniers et de la législation dans le cadre de laquelle ils s'inscrivent. Elle devrait être considérée comme une introduction générale aux activités douanières. Des renvois devraient être prévus vers des explications plus détaillées concernant certains régimes ou certaines parties de la législation nationale.

Législation nationale, y compris les réglementations douanières applicables à tous les régimes douaniers

Les sites Web de la douane doivent contenir les textes de loi relatifs au commerce international (importations, exportations, transit, etc.). Toutefois, dans la plupart des cas, la législation est présentée sous forme d'un texte suivi sans aucun lien hypertexte. Afin que le site soit plus utile pour les milieux commerciaux, des liens hypertextes devraient être créés dans les documents pour signaler les références importantes.

Des moteurs de recherche¹ par mots clés devraient également être mis à la disposition des utilisateurs du site Web.

Renseignements sur les droits et les tarifs

Les principaux renseignements relatifs au tarif et aux taux de droits applicables aux différents types de marchandises devraient être disponibles. L'accès à une version électronique complète du tarif national serait la solution idéale. Toutefois, une copie papier du tarif devrait au moins être disponible dans un format "pdf" (portable document format). Les opérateurs commerciaux pourraient ainsi télécharger le document afin de le visionner et de l'imprimer.

Taux de change

L'accès à la liste des taux de change officiels devrait être considéré comme une nécessité absolue.

Renseignements sur les prohibitions et les restrictions en vigueur

Des précisions sur les marchandises faisant l'objet de prohibitions ou de restrictions similaires, de contingents, etc. devraient être fournies. Les conditions spéciales auxquelles est subordonnée l'importation ou l'exportation de ces marchandises devraient être clairement indiquées.

Marche à suivre pour remplir une déclaration en douane

Un manuel d'utilisation expliquant comment remplir une déclaration en douane est très utile pour les entreprises et permet d'améliorer la qualité des données introduites dans les

¹ Logiciel servant à entreprendre des recherches à partir de mots clés dans les documents sur un site Web.

systèmes douaniers. La plupart des administrations des douanes disposent déjà de ce type de manuel sur support papier et devraient convertir ce manuel sous une forme (format) pouvant être placée sur le Web. Un tel "manuel de formation" pourrait être transformé en un programme interactif exhaustif.

Décisions de classement

Les entreprises ont souvent besoin de renseignements sur des questions de classement. Toutes les décisions de classement officielles devraient donc être disponibles sur le site Web de la douane, ce qui rendrait moins nécessaire de s'adresser directement aux fonctionnaires des douanes pour obtenir ce type de renseignement.

Pénalités sanctionnant les infractions douanières

Des renseignements complets devraient être fournis afin d'indiquer aux opérateurs commerciaux les pénalités qu'ils risquent de se voir infliger en cas de violation délibérée de la législation.

Coordonnées des personnes à contacter (y compris adresse de courrier électronique)

Comme pour les voyageurs, les coordonnées (y compris les adresses de courrier électronique) des fonctionnaires des douanes responsables dans les différents domaines devraient être fournies.

Liaisons avec les autres services gouvernementaux

Des liaisons avec d'autres sites Web tels que ceux des Ministères du commerce et des finances et de la Chambre de commerce nationale devraient également être prévues.

Accès aux publications officielles

Les différentes publications, brochures, etc. officielles devraient pouvoir être consultées ou commandées par le biais du site sur le Web. Il convient d'être attentif au format des documents disponibles pour téléchargement.

Création d'applications informatiques sur le Web

Les renseignements mis à la disposition des entreprises et des voyageurs risquent d'être statiques, c'est-à-dire que les personnes qui reçoivent les renseignements peuvent les lire et les imprimer, mais ne peuvent généralement pas les intégrer dans leurs propres applications. Les administrations des douanes devraient envisager la création d'applications interactives pouvant être utilisées indifféremment par les clients extérieurs ou par les membres du personnel douanier.